

Compte rendu de la réunion du 10 mai 2016 à Segré

Thème de travail : Retour sur les droits de l'enfant : mise en pratique pour la rentrée

Info

* Film **C'est d'apprendre qui est sacré**, Fred se charge de demander une projection aux 400 coups pour septembre/octobre et propose d'inviter Delphine Pinson (la réalisatrice) et Michel Duckit (l'institut du film) ; sont évoquées d'autres lieux éventuels de projection : Segré, Pellouailles, Chalonne...

* **Stage Grand Ouest** du 21 au 25 août à Rostrenen (22) pour démarrer ou approfondir en pédagogie Freinet.

Si l'on s'inscrit avant le 15 mai, c'est moins cher ! 125€ + adhésion ICEM

du 16 mai au 30 juin : 145€ + adhésion ICEM

Il y a 100 places. Le groupe prendra en charge les frais de transport et une partie des frais de gestion

* achat de deux chantiers outils : n°64 et 65

* Conférence-présentation du livre **Trop classe ! Enseigner dans le 9-3** (Éditions Libertalia, collection *N'autre école*, 128 pages, 10€) par son auteure Véronique Decker vendredi 13 mai 21 rue maillé à Angers

De Zébulon à Zyed et Bouna, sans oublier Albertine et Mélisa, N'Gwouhouno ou Yvette... du syndicat à la pédagogie de la « gaufre », des Roms à la maman sur le toit, Véronique Decker,



enseignante et directrice d'école Freinet à Bobigny (Seine-Saint-Denis), éclaire par petites touches le quotidien d'une école de « banlieue ».

Au fil de ses billets, il est question de pédagogie, de luttes syndicales, de travail en équipe, mais surtout des élèves, des familles, des petits riens, des grandes solidarités qui font de la pédagogie un sport de combat... social.

Loin du déclinisme d'« intellectuels » pérorant sur l'école, des ségrégations institutionnelles ou du libéralisme et de sa fabrique de l'impuissance, c'est une autre école, en rires, en partages, en colères, en luttes qui se dessine, avec « des craies de toutes les couleurs, sur le tableau noir du malheur... » De l'autre côté du périph. Trop classe !

* Chloé nous présente un jeu de dés **El Ocho** : 8 dés à 8 faces, il faut atteindre les 8000 points, intéressant d'observer les stratégies des joueurs.

QUELQUES ELEMENTS DE LA DISCUSSION ... RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC JEAN LE GAL ET MISE EN PRATIQUE

Discussion autour de la proposition de Jean Le Gal : "...établir la liste des droits imprescriptibles qui devront être inscrits dans le Règlement intérieur et respectés par tous." (toujours en référence à la **Convention des droits de l'enfant**)

- Une circulaire novatrice de juillet 2014 : les règlements d'école prennent une plus grande valeur juridique.

La circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014, concernant le Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques rappelle que « *Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (article L. 401-2 du code de l'éducation). Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République (article L. 111-1-1 du code de l'éducation), respecte la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789* ».

- S'appuyer sur les documents de travail de Jean Le Gal présentés dans le très complet compte-rendu du 7 avril 2016 relatant cette rencontre.

- Interrogation sur les difficultés à établir un règlement qui tienne compte à la fois de l'administratif, l'institutionnel (les horaires, les locaux ...) et ce qui relève des règles de vie, de fonctionnement de l'école (la gestion de conflit, les déplacements...)

- Importance de prévoir en début d'année un Conseil des Maîtres qui soit consacré au règlement de l'école, particulièrement lorsque de nouveaux collègues ou des remplaçants arrivent dans l'équipe. Le relire, être au clair en équipe, particulièrement sur les sanctions (sur la cour de récré) pour la cohérence éducative.

- En pédagogie Freinet, on pose clairement le règlement et en cas de non respect, la sanction peut être une restriction des droits. En reparler régulièrement au fil de l'année lors des conseils.

- Discussion autour de la présence des enfants-délégués lors des Conseils d'école : à tous les Conseils, à une seule partie du Conseil (selon l'ordre du jour), au premier pour présenter les enfants élus aux parents élus et à la mairie ...

- La libre circulation prend de la valeur si elle est inscrite dans le règlement d'école.

- La nécessité d'intervention physique des adultes peut aussi être inscrite dans le règlement en cas de mise en danger.

- L'enfant ne peut pas perdre ses droits définitivement : sanction, exclusion, réparation.

- Penser à l'articulation Droit/Liberté, Droit/Obligation.

- Au premier Conseil d'enfants, décider comment circule la parole, comment sont prises les décisions.

- Questionnement : le règlement inclut-il les ATSEM ?

-GRAND QUESTIONNEMENT du groupe : quels choix peuvent vraiment faire les enfants ? L'enfant est-il un futur citoyen ? Un citoyen ? Quelle est la place de l'enseignant dans la prise de décision ?

Faire l'inventaire des réelles pratiques démocratiques.

Qu'est-ce qui est négociable/non négociable (ce qui relève de la loi ?)

- 3 principes concernant l'enfant :

il participe aux décisions

il exerce des responsabilités

il est formé pour agir

- Quelques exemples en lien avec la Convention des Droits de l'Enfant :

Droit au calme pour justifier le chuchotement

droit à la vie privée pour expliquer qu'on ne regarde pas dans le cartable des enfants

droit de satisfaire ses besoins vitaux pour justifier la libre circulation ... jusqu'aux toilettes !

Et après la réunion ... un document envoyé par Cécile qui tombe à pic !

bilan Innocenti 13 : équité entre les enfants, tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches